

Shangugu, le 27 juillet 1962

N° 1547



PREFECTURE DE SHANGUGU



Réf. n°
Annexe
Objet

Parcelle n° 1
à
KAMEMBE.

A Monsieur le Chef du Service
des Terres du Rwanda
de et à
K I G A L I.-

Monsieur le Chef de Service,

Suite à votre lettre n° 503/886/
LR 2 du 16 juin 1962, j'ai l'honneur de vous rap-
peler que la parcelle n° 1 à KAMEMBE est louée
par Monsieur et Madame DEFAYS Albert c/o Colon à
NYAMASHEKE pour un montant de 3.600 Frs l'an.

Et d'ailleurs, il s'en est déjà ac-
quitté pour cette année (efr mandat postal n° ²²²
du 24/7/62).

Veuillez croire, Monsieur le Chef de
Service, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet,
A. MUYANEZA.-

Kigali, le 16 juin 1962.-

B.P. 21

(1) N° 503/886/L.R.2



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DU PAYSANAT

DIRECTION DES TERRES

Ref. n° :

Annexe :

1441

Préfet + Projets

Objet : Parcelle n° 1
à KAMEMBE.-

TF

18-6-62

Monsieur le Préfet
de et à
SHANGUGU

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous rappeler
ma lettre n° 503/774/L.R.2 du 5 mai dernier, par la-
quelle je vous demandais de bien vouloir me faire sa-
voir par qui et en vertu de quel titre, est occupée la
parcelle n° 1 du Centre Commercial de Kamembe.

Une prompte réponse m'obligerait.

LE CHEF DU SERVICE DES TERRES,
R. GRIETEN.-

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro.



CL

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DU PAYSANNAT

Réf. n° :
Annexe :
Objet :

A Monsieur le Préfet
de et à
SHANGUGU.

Réunion du cadre.

DATE DE RÉCEPTION
INDICATION
A TRAITER PAR
TERRITOIRE SHANGUGU

Monsieur le Préfet,

Suite au P.V. de réunion du cadre du
11 novembre 1962, j'ai l'honneur de vous demander de
bien vouloir me faire savoir pourquoi le Service de
l'Agriculture n'a pas participé à la susdite réunion.

Je me demande également si l'Agronome de
Préfecture n'avait pas été avisé.

TERRITOIRE SHANGUGU
A TRAITER PAR <i>Préfet</i>
INDICATION
DATE DE RÉCEPTION <i>19/12/62</i>

20.809

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DU PAYSANNAT

p.o. LE SECRÉTAIRE DU DÉPARTEMENT
NUWUMUREMYI A.

[Signature]